L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] NO. [illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 14 JUILLET.

FEUILLETON.

JULIA DE TRÉCŒUR.

PAR OCTAVE FEUILLET.

II.—Suite.

M. de Lucan avait cru devoir cependant envoyer chercher la baronne de Pers, à laquelle il tenait compagnie dans le salon. La baronne, en apprenant ce qui se passait, avait montré plus d'agitation que de surprise:—Mon Dieu! je m'y attendais, mon cher monsieur! Je ne vous l'avais pas dit, parce que nous n'en étions pas là...... mais je m'y attendais parfaitement! Cette enfant-là fera ma fille...... Elle achèvera ce que son père avait bien commencé... car c'est un pur miracle si ma fille, après tout ce qu'elle a souffert, a repris comme vous la voyez!—Je les laisse ensemble.... Je n'y vais pas.... Oh! mon Dieu, je n'y vais pas.... D'abord j'aurais peur de contrarier ma fille.... et puis je sortirais de mon caractère très certainement!

Quel âge a donc Mlle Julia? demanda Lucan, qui conservait dans ces pénibles circonstances sa courtoisie tranquille.

Mais elle va avoir quinze ans.... et ce n'est pas malheureux, par parenthèse, car enfin, entre nous, on peut espérer qu'on en sera soulagé honnêtement dans un an ou deux.... Oh! elle se mariera facilement, très-facilement, soyez sûr.... D'abord elle est riche, et puis enfin, quoi! c'est un joli monstre.... On ne peut pas dire le contraire, et il ne manque pas d'hommes qui aiment ce genre-là!

Clotilde les rejoignit enfin. Quelle que fût son émotion intérieure, elle paraissait calme, n'ayant rien de théâtral dans sa manière. Elle répondit simplement, d'une voix basse et douce, aux questions inquiètes de sa mère; elle demeurait persuadée que ce malheur ne serait pas arrivé si elle eût pu apprendre elle-même à Julia, avec quelques précautions, l'événement que le hasard lui avait brusquement révélé. Adressant alors à M. de Lucan un triste sourire:—Ces misères de famille, monsieur, lui dit-elle, ne pouvaient entrer dans vos prévisions, et je trouverai tout naturel que vos projets en soient modifiés.

L'anxiété expressive se peignit sur les traits de Lucan.—Si vous me demandez de vous rendre votre liberté, dit-il, je ne puis que vous obéir; si c'est votre délicatesse seule qui a parlé, je vous atteste que vous m'êtes encore plus chère depuis que je vous vois souffrir à cause de moi, et souffrir si dignement.

Elle lui tendit sa main, qu'il baisa en s'inclinant.

J'aimerai tant votre fille, dit-il, qu'elle me pardonnera.

Oui, je l'espère, dit Clotilde; cependant elle veut entrer dans un couvent pour y passer quelques mois, et j'y ai consenti.

Sa voix trembla, et ses yeux se mouillèrent. Pardon, monsieur, reprit-elle, je n'ai pas encore le droit de vous donner ma part de mes chagrins.... Puis-je vous prier de me laisser avec ma mère?

Lucan murmura quelques paroles de regret, et se retira. Il était bien vrai, comme il l'avait dit, que Clotilde lui était devenue chère que jamais.

Rien ne lui avait inspiré une si haute idée de la valeur morale de cette jeune femme que son attitude pendant cette triste soirée. Frappée en plein voi de son bonheur, elle était tombée sans un cri, sans une plainte, en voilant sa blessure; elle avait montré devant lui cette exquise pudeur de la souffrance, si rare chez son sexe. Il lui en savait d'autant plus de gré qu'il était profondément ennemi de ces démonstrations pathétiques et turbulentes dont la plupart des femmes ne savent pas se saisir avidement l'occasion quand elles ont la bonté de ne pas la faire naître.

III

M. de Lucan était depuis plusieurs mois l'ami de Clotilde quand le bruit se répandit dans le monde que Mlle de Trécœur, cet ancien diable incarné, était rentrée dans le couvent de la rue St-Germain, où elle s'était retirée quelque temps avant le mariage de sa mère. Ce bruit était fondé. Julia avait d'abord subi avec peine la discipline et les observances auxquelles les simples pensionnaires de la communauté devaient elles-mêmes se soumettre: puis elle avait paru se plier peu à peu d'une ferveur pieuse qu'on était forcé de tempérer les excès. Il avait supplié sa mère de ne pas mettre obstacle à sa vocation irrésistible qu'elle se sentait pour la vie religieuse, et elle avait difficilement obtenu qu'elle différât cette résolution jusqu'à l'accomplissement de sa seizième année.

Les relations de Mme de Lucan avec sa fille, depuis son mariage, étaient d'une nature singulière. Elle venait à peu près chaque jour la visiter, et elle en recevait des marques de vifs témoignages d'affection; sur deux points, et les plus sensibles, cette fille était demeurée impitoyable: elle n'avait jamais consenti ni à rentrer dans le toit maternel, ni à voir le mari de sa mère. Elle avait même évité longtemps toute la moindre allusion à la situation nouvelle de Clotilde, qu'elle affectait d'ignorer. Un jour enfin, sentant la gêne intolérable d'une telle réserve, elle prit Julia par la main, et, fixant sur sa mère son regard profond: Eh bien! es-tu heureuse au moins? dit-elle.

Comment veux-tu, dit Clotilde, puisque tu n'es pas celle que j'aime.

Il n'y a pas besoin personne, reprit sèchement Julia. Comment va-t-il, ton mari?

À ce moment, elle s'informa régulièrement de M. de Lucan sur un ton le plus indifférent; mais elle ne prononçait jamais sans hésitation et sans murmure, évidemment le nom de l'homme qui tenait la place de son père.

Cependant elle venait d'avoir seize ans. L'accomplissement de sa mère avait été formelle. Il était libre désormais de suivre sa vocation, et elle s'y préparait avec une sorte d'impatience qui édifiait la communauté. Mme de Lucan exprimant un malaise devant sa mère et son mari les angoisses que lui serraient le cœur pendant ces derniers jours de sursis:—Pour moi, ma fille, dit la baronne, je t'avouerai que je fais de tous mes vœux le moment que tu redoutes.... L'existence que tu mènes depuis ton mariage ne ressemble à rien de connu, mais ce qui en fait le principal supplice, c'est la lutte que tu soutiens contre l'obstination de cette enfant.... Eh bien! quand elle sera religieuse, il n'y aura plus de lutte, ce sera plus doux au cœur, et remarque bien que vous serez plus réellement séparées qu'à présent. Vous n'êtes, puisque la maison n'est qu'une autre,—j'aimerais autant qu'elle le fût quant à moi; mais enfin elle ne l'est pas....

Et puis, pourquoi s'opposer à une vocation que je regarde véritablement comme providentielle? Dans l'intérêt même de cette enfant, tu devrais te féliciter de la résolution qu'elle a prise.... J'en appelle à ton mari.... Voyons, je vous demande un peu, mon cher monsieur, ce qu'on pourrait attendre d'une organisation pareille, si elle était une fois déchaînée dans le monde! Elle y ferait des ravages.... Vous avez qu'elle tête elle a.... Julia! Et notez bien, mon ami, que c'est une vraie odalisque à l'heure qu'il est.... Il y a longtemps que vous ne l'avez vue; vous n'imaginez pas comme elle s'est développée.... Moi, qui m'en régale deux fois la semaine, je vous affirme que c'est une vraie odalisque, et avec cela douce comme une déesse.... Elle si bien faite d'ailleurs.... Il lui faut un rien.... Vous lui jetteriez un rideau sur le corps avec une fourche, elle aurait l'air de sortir de chez Worth!.... Tenez, demandez à Pierre ce qu'il en pense, lui qui a l'honneur de ses bonnes grâces!

M. de Moras, qui entrait au même instant, partageait en effet avec un très-petit nombre d'amis de la famille le privilège d'accompagner quelquefois Clotilde au couvent de Julia.

Eh bien! mon bon Pierre, reprit la baronne, nous parlions de Julia, et je disais à ma fille et à mon gendre qu'il était bien heureux qu'elle voulût bien être une religieuse, attendu qu'autrement elle mettrait tout en combustion.

Parce que? demanda le comte.

Parce qu'elle est belle comme le péché! Mais sans doute, elle est très-bien, dit le comte assez froidement.

La baronne étant allée faire quelques visites avec Clotilde, M. de Moras resta avec Lucan.

Il me semble vraiment, lui dit-il, qu'on en fait un peu trop pour cette pauvre Julia.

Comment?

Sa grand'mère en parle comme d'une créature perverse!.... Et qu'est-ce qu'on lui reproche, après tout? Son culte pour la mémoire de son père! Il est excessif, soit, mais la piété filiale, même exagérée, n'est pas un vice, que je sache. Ses sentiments sont exaltés: qu'importe, s'ils sont généreux? Est-ce une raison pour la vouer aux dieux infernaux et la plonger dans les oubliettes?

Mais vous êtes étrange, mon ami, je vous assure, dit Lucan. Qu'est-ce qui vous prend? à qui en avez-vous? Vous savez pas que Julia entre en religion de son plein gré, que sa mère en est désolée, et qu'elle n'a rien épargné pour l'en détourner. Quant à moi, je n'ai aucune raison de l'aimer: elle m'a causé et me cause encore de grands chagrins; mais vous savez que j'étais prêt à la recevoir comme ma fille, si elle eût daigné nous revenir.

Oh! je n'accuse ni sa mère ni vous, bien entendu; c'est la baronne qui m'irrite! elle est absurde, elle est dénaturée! Julia est sa petite fille après tout, et elle jubile positivement à la pensée de la voir religieuse!

Ma foi! je vous déclare que je suis tout près de jubiler aussi. La situation est trop pénible pour Clotilde, il faut en finir, et comme je ne vois pas d'autre dénoûment possible....

Mais je vous demande pardon, il y en a un autre.

Et lequel?

Vous pourriez la marier.

Bon! comme c'est vraisemblable!.... À qui?

Le comte se rapprocha de Lucan, le regarda en face, et souriant avec embarras: À moi, dit-il.

Répétez! dit Lucan.

Mon cher, reprit le comte, vous allez me mettre un pied de rouge sur les joues, ménagez-moi. Il y a longtemps que je voulais aborder avec vous cette question délicate, mais le courage me manquait; puisque je l'ai trouvé, ne me l'ôtez pas.

Mon cher ami, dit Lucan, laissez-moi d'abord me remettre, car je tombe des nues.... Comment! vous êtes amoureux de Julia?

—Extraordinairement, mon ami.

—Non, il y a quelque chose là-dessous; vous avez découvert ce moyen de vous rapprocher de nous, vous voulez vous sacrifier pour le repos de la famille.

—Je vous jure que je ne songe pas du tout au repos de la famille, je songe au mien, qui est fort troublé, car j'aime cette enfant avec une violence de sentiment que je ne connaissais pas.... Si je l'épouse, je ne m'en consolerai de ma vie.

—À ce point-là? dit Lucan ébahi.

—Mon cher, c'est une chose terrible, reprit M. de Moras. Je suis absolument épris; quand elle me regarde, quand je touche sa main, quand sa robe me froisse, je sens courir des piqûres dans mes veines. J'avais entendu parler de ces sortes d'agitations, mais jamais je ne les avais éprouvées. Je vous avoue qu'elles me ravissent; en même temps elles me désespèrent, car je ne puis me dissimuler qu'il y a mille chances pour que cette passion soit malheureuse, et il me semble vraiment que j'en porterai le deuil tant que mon cœur battra.

—Quelle aventure! dit Lucan, qui avait repris toute sa gravité. C'est très-sérieux, cela, très-ennuyeux.... Il fit quelques pas à travers le salon, absorbé dans des réflexions qui paraissaient d'une nature assez sombre.—Julia connaît-elle vos sentiments? dit-il tout à coup.

—Très-certainement non. Je ne me serais pas permis de les lui apprendre sans vous prévenir. Voulez-vous me faire l'amitié d'être mon interprète auprès de sa mère?

—Mais.... oui,.... très-volontiers, dit Lucan avec une nuance d'hésitation qui n'échappa point à son ami.

—Vous pensez que c'est inutile, n'est-ce pas? dit le comte avec un sourire contraint.

—Inutile.... Pourquoi?

—D'abord, il est bien tard.

—Il est un peu tard, sans doute. Julia est bien engagée; mais je me suis toujours un peu défié de sa vocation.... D'ailleurs, dans ces imaginations tourmentées, les résolutions les plus sincères de la veille deviennent aisément les dégoûts du lendemain.

—Mais vous doutez que.... que je lui plaise?

—Pourquoi ne lui plairiez-vous pas? Vous êtes plus que bien de votre personne.... Vous avez trente-deux ans.... Elle en a seize.... Vous êtes un peu plus riche qu'elle.... Tout cela va très-bien.

—Enfin pourquoi hésitez-vous à me servir?

—Je n'hésite point à vous servir; seulement je vous vois très-amoureux, vous n'en avez pas l'habitude, et je crains qu'un état si nouveau pour vous ne vous pousse un peu vite à une détermination aussi grave que le mariage. Une femme n'est pas une maîtresse.... Bref, avant de faire une démarche irrévocable, je voudrais vous prier de bien réfléchir encore.

—Mon ami, dit le comte, je ne le veux pas, et je crois très-sincèrement que je ne le peux pas. Vous connaissez mes idées. Les vraies passions ont le dernier mot, et je ne suis pas sûr que l'honneur même soit contre elles un argument très-solide. Quant à leur opposer la raison, c'est une plaisanterie.... D'ailleurs, voyons, Lucan, qu'y a-t-il de si déraisonnable dans le fait d'épouser une personne que j'aime? Je ne vois pas qu'il soit absolument nécessaire de ne pas aimer sa femme.... Eh bien! puis-je compter sur vous?

—Complètement, dit Lucan en lui prenant la main. J'ai fait mes objections; maintenant je suis tout à vous. Je vais parler à Clotilde dans un moment. Elle doit aller voir sa fille dans l'après-midi.... Venez dîner ce soir avec nous: mais rassemblez toute votre fermeté, car enfin le succès est fort incertain.

Il ne fut pas difficile à M. de Lucan de gagner la cause de M. de Moras auprès de Clotilde. Après l'avoir écouté, non sans l'interrompre plus d'une fois par des exclamations de surprise:—Mon Dieu! reprit-elle, ce serait l'idéal! Non-seulement ce mariage romprait des projets qui me navrent, mais il réunit toutes les conditions de bonheur que je puis rêver pour ma fille, et de plus l'amitié qui vous lie avec Pierre amènerait tout naturellement quelque jour un rapprochement entre sa femme et vous. Tout cela serait trop heureux; mais comment espérer une révolution si complète et si soudaine dans les idées de Julia? Elle ne me laissera même pas terminer mon message!

Elle partit, palpitante d'anxiété. Elle trouva Julia seule dans sa chambre, essayant devant une glace sa toilette de novice: la guimpe et le voile qui devaient cacher son opulente chevelure étaient posés sur le lit; elle était simplement vêtue de la longue tunique de laine blanche dont elle s'occupait d'ajuster les plis. Elle rougit en voyant entrer sa mère; puis se mettant à rire:—Cymodocée dans le cirque, n'est-ce pas, mère?

Clotilde ne répondit pas; elle avait joint les mains dans une attitude suppliante et pleurait en la regardant. Julia fut émue de cette douleur muette; deux larmes glissèrent de ses yeux, et elle sauta au cou de sa mère; puis la faisant asseoir:—Que veux-tu? dit-elle, moi aussi, j'ai un peu de chagrin au fond, car enfin j'aimais la vie;... mais, à part ma vocation, qui est très-réelle, j'obéis à une véritable nécessité.... Il n'y a plus d'autre existence possible pour moi que celle-là.... Je sais bien, c'est ma faute; j'ai été un peu folle.... J'aurais dû ne pas te quitter d'abord, ou du moins retourner chez toi tout de suite après ton mariage.... Maintenant, après des mois, des années même, est-ce possible, je te le demande? D'abord je mourrais de confusion.... Me vois-tu devant ton mari?.... Quelle mine ferais-je? Puis il doit me détester.... le père est plus: moi-même, qui sait si en le revoyant, dans cette maison.... Enfin, de toute façon, je serais une gêne terrible entre vous!

—Mais, ma chère fillette, dit Clotilde, personne ne te déteste; tu serais reçue comme l'enfant prodigue, avec des transports.... Si cela te coûte trop de rentrer chez moi, si tu crains d'y trouver ou d'y apporter des ennuis.... Dieu sait combien tu t'abuses!.... mais si tu le crains pourtant, est-ce une raison pour t'ensevelir toute vivante et me briser le cœur? Ne pourrais-tu rentrer dans le monde sans rentrer chez moi et sans affronter tous ces embarras qui t'effraient?.... Il y aurait pour cela un moyen bien simple, tu sais!

—Quoi? dit tranquillement Julia, me marier?

—Sans doute, dit Clotilde en secouant doucement la tête et en baissant la voix.

—Mais, mon Dieu! ma mère, quelle apparence? Quand je le voudrais,—et j'en suis loin,—je ne connais personne, personne ne me connaît....

—Il y a quelqu'un, reprit Clotilde avec une timidité croissante, quelqu'un que tu connais parfaitement, et qui.... qui t'adore.

Julia ouvrit de grands yeux étonnés et pensifs, et après une courte pause de réflexion:—Pierre! dit-elle.

(*A continuer.*)

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE
Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH
TORINO.

Les soussignés ayant été nommés, par MM. MARTINI SOLA & CO., de Turin, leurs seuls agents aux Etats-Unis, appellent l'attention du public et du commerce sur cette marque supérieure, dont la supériorité sur toutes les autres est établie par une vente immense et rapide depuis qu'elle a été introduite sur la place.

Ils sont prêts à la vendre en lots au gré du commerce.

PINI & BASSETTI,
Nos 70 et 72 de la Rue Peters,
Près Poydras.

4 févr

DEPOT CENTRAL
DES AMATEURS,
55............Rue St Charles............55
F. CHARLEVILLE,
—AU FUSIL ROUGE—
ARTICLES DE PECHE,
NOUVEAUX ET FRAIS.

Le soussigné a pris des arrangements avec les meilleures maisons d'Europe et du Nord qui lui fourniront ses marchandises aux prix coûtant. Il invite les amateurs de la ville et de la campagne à venir examiner son nouveau stock qui se compose, en partie de:

PERCHES en lancewood à noeuds, bambous, perches hickory et Japan—les plus beaux de la Ville.

Les meilleures LIGNES en soie, fil, coton, cheveux et tripes.

Dévidoirs, filets, seines et paniers de pêche, Mouches artificielles de toute espèce, Hameçons Limerick et Derby; hameçons de poisson rouge, casburgots [illegible], hameçons à gravitation, de toute espèce, et d'autres articles de pêche dont l'énumération serait trop longue.

Egalement—Fusils, carabines, pistolets et toute espèce de munitions.

F. CHARLEVILLE,
Au No 55 de la rue St-Charles.

Agent spécial des célèbres fusils "Parker" chargeant par la culasse—les meilleurs du monde. 7 fév—1an

Sucres, Mélasses et Sirops

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette," "Pelican."
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barillets.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—en différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

6 oct—1 an

Feutre d'Irlande à Toits.

Constructeurs pour le Feutre Toits, l'Exposition internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1866 et 18 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION À TOITS, (*Non inflammable*)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre isolateur, feutre à orts, &c. &c. Fabrique de feutre, de Lagan, à Belfast, et No [illegible] [illegible]

Cette nouvelle préparation est employée [illegible]

[illegible]

J. G. LINGHAM, agent,
Au No 6 de la rue Union.

juillet—1an

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 13 JUILLET 1872.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

[illegible] Pas d'expéditions en douane.

ARRIVÉS.

Barque Conquest, Small, 40 jours de Boston, à G A Fosdick—lest et cargaison.

Schr Angelina, Wood, de [illegible] Boston, à A Cottovich—2nd district P T.

ARRIVÉS AU NOUVEAU BASSIN.

Schr Josevine, Springfield—40 cordes bois.

[illegible] Pearl River—40,000 pds bois.

[illegible] Blind River—[illegible] cordes bois 18,000 [illegible]

Schr A Mouton, Tangipahoa—700 barils coquilles.

Schr W Denny, Pascagoula—40,000 pieds bois.

Schr La Belle, Tchefuncta—20,000 reels laine.

Schr Martha E, Pearl River—12 cordes bois.

Schr La. State, Bonfouca—40,000 briques.

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

Steamer Crescent City, de Pearl River—80,000 bri-ques.

Schr Theresa, Pearl River—40,000 pieds bois.

Schr M Massie, Pearl River—[illegible] pieds bois.

Schr Eclipse, Blind River—[illegible] merrains.

Schr Surprise No 1, Tchefuncta—30,000 briques.

BATEAUX À VAPEUR.

St. John, Greathouse, de Baton Rouge.

Mohawk, Toms, de St Louis, avec 3 barge.

REMORQUEURS.

Remorqueur Philip, Caldwell, des Passes—Est descendu le 6 courant avec le navire Shakmac—est remonté avec la barque Conquest et le schr Angelina.

MEMORANDA.
(Par le télégraphe.)

New York, 13 juillet—A A Moulton—Le steamship Geo Cromwell est arrivé à 7 heures ce matin.

MONTANT LE FLEUVE.

Brick Theresa Butler, Bishop, de New York en 6 jours, à G A Fosdick & Co.

À LA QUARANTAINE.

Steamship Margaret, Baker, de la Havane, via les ports de la Floride, à I K Roberts.

IMPORTATIONS.

BOSTON—Par barque Conquest—456 tonneaux glace Crescent City Ice Co—marchandises diverses.

RUATAN—Par schr Angelina—[illegible] régimes de figues bananes 30,000 bananes 5000 cocos 100 ananas 5 barils mangos 5 do limons à A Cottovich.

RUATAN—Par schr Etta—700 régimes figues bananes 20,000 bananes 5000 cocos 5 barils limons 1000 ananas.

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

BATON ROUGE—Par steamer St John—10 boucauts sucre Moffett & Valentine [illegible] T L Airey & Co—27 sacs graine coton Orleans Oil Co—2 do pommes de terre Dr Brickell—19 paquets mousse A A Mouton—divers à ordre—Total, 15 boucauts tabac 27 sacs graine coton.

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O., JACKSON & GREAT NORTHERN R R.

13 juillet—4 balles coton Allens, Schenck & Autey [illegible] de Warren, Crawford & Co—[illegible] [illegible] Mayer, Weis & Co—[illegible] T H & J M Allen—1 J Chaffe Bro & Son—[illegible] [illegible] & co—10 sacs laine à G M Parry & Pond—1 baril jambons Meyer & Levy—1 cage volailles Wild—24 caisses fruits Schenck & Pinch—141 do Angelo—160 do J W Crislip—78 do J Machecca—12 do W O Pousseaude—10 Wilson, Hillman & Menard—17 do P H Stevens—divers à ordre.

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R R.

13 juillet—10 peaux 5 do [illegible] 1 caisse cire à B Blum—lot melons et divers à ordre.

LISTE DE NAVIRES
Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.

12 JUILLET 1872.

NEW YORK.

Steamship Victor, Gates	parti 8 juillet
Steamship St Louis, Whitehead	parti 3 juillet
Steamship E B Souder, Burdick	parti 4 juillet
Barque Fleetwing, Davis	en charge 3 juillet
Barque A Campbell, Peterson	expédié 3 juillet
Barque Sarah A Staples, Staples	exp Juin 18
Brick Mary M Francis, Francis	exp Juin 3
Schr Kate Brigham, McNair	exp Jun 11

BOSTON.

Nav Aphrodite, Webber	chargeant Juin 3
Barque Frank Marion, Dillon	parti 29 Juin
Barque H A Blanchard	parti Juin 26
Barque Asphodel	exp Juin 11
Barque Conquest, Small	exp Mai 21
Barque Lincoln, Hutchins	exp Mai 21
Barque Dirigo, Mallet	exp Juin 11
Schr C Bushnell, Mayo	exp Mai 25
Schr Jno S Simenson, Crawford	aud Juin 14
Schr John F Krantz, Fitcher	aud April 21

LONDRES.

Barque Gil, Nobre	parti 20 juin

LIVERPOOL.

Nav Mary E Riggs, Langdon	en charg 11 Juin
Navire Reunion, Curtis	charg Juin 11
Navire Baden, Dyer	charg Juin 14
Nav Waverly, Griffith	chargeant Mai 3
Nav Duke of Wellington, Allen	parti Mai 25
Nav J G Hall, Dunham	chargeant avril 1
Barque Anevoca, Williams	parti 18 juin

NEWPORT, WALES.

Navire Zephyr, [illegible]	parti 20 juin
Nav L L Sturges, Linsokin	charg Juin 4
Nav Caledonia, Dolano	chargeant Mai 11
Nav Arrington, Costello	chargeant Mai 21

CARDIFF.

Barque Windermere, Yeomans	parti 11 Juin
Barque Niphon, Dey	en charge 21 juin

SUNDERLAND.

Nav Guinea, Smith	parti Juin 3
Barque St Cloud, Ames	parti 21 juin

HARTLEPOOL.

Barque Korner, Haycott	parti Juin 6

CAERNARVON.

Nav Mary Jones, Roberts	parti Mai 21

TEXEL.

Barque St Cloud, Amer	parti Mai 16

BORDEAUX.

Nav Vaillant, Cornelier	parti Mai 21
Nav Clyde, Dow	charg Juin 4
Barque Venure, Cacace	charg Juin 12
Le Jabat Materi	chargeant Mai 21
La Ste Genevieve	chargeant 22 juin

MARSEILLES.

Nav Ida, Johannessen	parti Juin 5
Brick M K Rowland, Rowland	ch'geant Mai 1
Barque Justine B, Perrich	en charge 18 juin

GÊNES.

Barque Silenzio, Bonco	parti avril 28

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre positivement aussi peu de dangers que l'huile de blanc de baleine ou l'huile de lard.

Le point où elle prend feu est d'environ 300 degrés Fahrenheit.

On peut la passer, sans crainte, au dessus du feu.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est nullement dangereuse.

Elle ne fume pas et n'a pas d'odeur en brûlant. Si la lampe se casse, l'huile éteindra la flamme.

Elle est aussi économique que la meilleure huile kerosine.

Elle n'exige qu'un seul bec.

Le gouvernement l'a adoptée pour les bateaux à vapeur, les navires, etc.

Elle est patentée et l'uniformité en est garantie.

Demandez la circulaire, qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR,
Seuls agents au Mississippi, en Louisiane, dans l'Alabama, en Floride et au Texas.
Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 45 et 46 de la rue Fulton, près Poydras, Nlle-Orléans.
19mai—1an—V et C

W. H. HENNING,
No. 73 DE LA RUE DU CAMP.
Nlle-Orléans.

SEULS Agents, sur ce marché, des vins suivants—

CHAMPAGNE.

Moet & Chandon, Sillery sec.
" Versenay.
" Grand Vin Impérial, cachet vert.
" Impérial sec (très).

VINS MOUSSEUX.
C. LAUTEREN SOHN.

Muscat Mosel, mousseux,
Hochheimer mousseux, qualité supérieure,

VINS ROCK DU RHIN,
Moselle et Mousseux.
C. LAUTEREN SOHN.

Laubenheimer,
Nierstein,
" demi-bouteilles,
Deidesheim,
" demi-bouteilles,
Liebfraumilch,
Geisenheim,
Rüdesheim,
Moselle Muscatel,
Steinwein, in Bocksbeutel,
Rüdesheim Berg,
Marcobrunn,
Hochheim Dom Dechaney,
Steinberg,
Johannisberg, Cabinet, (de la propriété du prince Metternich.
Steinberg Cabinet,
Marcobrunn Ausbruch.

VINS DE BOURGOGNE.
R. Bréningshaus.

Chablis (blanc),
" demi-bouteilles,
Nuits,
" demi-bouteilles,
Volnay,
Chambertin,
" demi-bouteilles,
Romanée,
Clos de Vougeot,
" demi-bouteilles.

VINS ROUGES,
Brandenburg Frères.

St. Loubes,
Medoc,
St. Estephe,
St. Julien,
Margaux,
Pontet Canet,
St. Pierre,
La Rose,
Château Léoville,
" Larose,
" Mouton,
" Margaux, Grand Vin,
" Lafitte.

VINS BLANCS,
Brandenburg Frères.

Haut Sauternes,
Château Sauternes,
Latour Blanche,
Château Latour Blanche,
" Yquem.

VINS ROUGES EN FUTAILLES.
Brandenburg Frères.

Pauillac,
St. Estephe,
Macau,
St. Julien,
Margaux.

VINS BLANCS EN FUTAILLES.
Haut Sauternes,
Barsac.

En caisses de 2 douzaines:
Amer Angostura,
Eau de Seltz d'Allemagne, en cruchons.

Egalement—Toujours en magasin, les véritables Champagnes de Louis Roederer.
11 juin—1m MAJS

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1872.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	K
Arné, Bernard	Koch, Jean
Arné, Mme Vve née Marie Mosson	Knauer, Jean Nicolas
Aubert, Mme, née Jeanne Bouget	L
Avrard, Honoré	Lambert, Adolphe-Louis
B	Laboupère, Dominique
Blumstein, George	Lauer, Mme, née Delonte
Bally, Jean-Baptiste	Lin, Frédéric
Bossy, Charles	Lallemand, Léo
Barthe, M (jardinier)	Lorrell, Henri
Barthélémy, Alexandre Louis	Larivière, Mme, née Marie Lovet
Bouget, Joseph	Lelouge, Mme A, née Tromé
C	Le Coutour, Mlle Cora
Camugli, Vincent, dit Corso	Lavillier, Mlle
Cantejean, Pierre-Henry	M
Cholla, Jean-Baptiste	Martin Eugène
Corbeau, Elie-Samuel	Maçon Pierre
Castex, Jacques	Moine, Blanche
Chenard, Edouard	Martin, Alexandre
Carper, Mme, née Nouchet	Molina, Ernest
	Morroël, Alexis-Adolphe
D	Mercet, M (épicier)
Duncanne, Raymond	Mivoud, Léon Michel
Dusset, Justin	N—O
E	Navarre, Mme, née Casse
Ernst, My	O'Connell, Daniel Benoît
Estève, Mme, née Caroline Guinebertasa	P
F	Pouraz, Pierre-François
Ferre, Jean-Paul	Perlin, Pierre
Fréto, Théophile	Plaidé-Lorraine, Baptiste
Furtado-Dubois, Gustave	R
Ferrelle-Dubois, Constantin	Rambaud, Alfred
Fleurichamp, Emile	Raoul, Mme Augustin
Fichon, Mme Vve	S
H	Sainta Ernest
Hearicz, Mme, née Adèle Pillon	Simon, Jean
J	T
Jessé, George (les époux	Tiller, Alfred
Jarrina, Claude-François	V
	Vaillan, Jules

Le Chancelier du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. [illegible]

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
Angle Toulouse et [illegible]

PAR suite de la demande [illegible] [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE ENTRE LA FRANCE ET NEW YORK.

Les Vapeurs de la Ligne de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre [illegible]

[illegible]

VILLE DE PARIS, [illegible] samedi, 20 juillet.

[illegible]

WASHINGTON, [illegible]

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE.

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75; [illegible]

[illegible]

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service vers le mois de septembre prochain.

Avis sera ultérieurement donné des jours de départ. En partant de Brême les vapeurs touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton pour y embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambre	$[illegible] en or.
Entrepont	40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre et à Brême:

Chambre	$[illegible] en or.
Entrepont	[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambre	[illegible]
Entrepont	[illegible]

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
No [illegible] de la rue de [illegible]
24 juillet—1an

Pour New-York
Ligne de Steamers des Marchands.

Composée des steamers suivants, de première classe:

HERMAN	Capt. Thos. Halsey.
GENL MEADE	Capt. A. W. [illegible]
UNITED STATES	Capt. M. B. Crowell.
MISSISSIPPI	Capt. W. F. Henry.
WESTERN METROPOLIS	Capt. R. S. Quick.
EMILY B. SOUDER	Capt. F. [illegible]

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer

EMILY B SOUDER,
capt. Burdick,

Partira de son wharf, au haut de la rue Jefferson, SAMEDI 20 juillet, à 8 h. A. M.

Ces steamers ont d'excellentes accommodations.

Chambre	$30 00.
Entrepont	25 00.

[illegible]

Le steamer WESTERN METROPOLIS partira DIMANCHE 21 juillet à 8 A. M.

JOHN H. LUDWIG [illegible],
No [illegible] de la Commune. No. [illegible]

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer

ST-LOUIS,
Whitehead, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 20 juillet, à 8 heures A. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

STEAMBOATS.

Arrangement d'Eté.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

capitaine [illegible], marcheur et de première classe, laissera [illegible], partira pour les susdits ports tous les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures du matin; le VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; et le DIMANCHE à l'arrivée de 7 1/2 du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

[illegible] MARDI [illegible] MERCREDI [illegible]

Il ne sera positivement pas reçu de fret quelconque après le départ du dernier convoi.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de circonstances.

Tout passager d'excursion aurait lieu tous les DIMANCHES [illegible]

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
1er juin—1an

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA,

De la malle des Etats-Unis, très fin marcheur, et à bonne pression, commandant Wm Hanover, fera une excursion, régulièrement, le dimanche et le mercredi, à Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Il partira du Lac, tous les dimanches, à l'arrivée du convoi de 9 heures et demie du matin, et le mercredi à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir du même jour, à temps pour le convoi de sept heures et demie.

Prix de l'excursion, aller et retour, $1 00.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
No 18 et 20 de la rue de l'Union.
1 juin

Pour la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire régulier de la Nouvelle-Orléans, d'Alexandria et de Grand Écore. Jour de départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le bateau à vapeur H. L. [illegible], remplacement de R. L. Hodge No 2, capitaine John Heinn, commis J. C. Mitchell, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, Agents,
No 126 de la rue Gravier.
1 juin—1an

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas—Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour les Opelousas, Washington, Port Barré, tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

Le bon bateau à vapeur [illegible] LESS, [illegible]
G. BECKETT, Capitaine.
A. MEYERS, Clerk.

Paquebot régulier du OPELOUSAS—Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur FEARLESS, Capitaine H. [illegible], Commis J. [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, Agents,
No 126 de la rue Gravier.

P. S.—[illegible]

Bâton Rouge.

Paquebot [illegible]

Partant tous les SAMEDIS à 10 heures A. M. et les [illegible] à 5 heures P. M.
Le steamer ST. JOHN, capitaine [illegible], R. Greathouse, commis [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser [illegible]
[illegible] R. G. MELANCON, 11, rue Canal.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche. Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS, à 5 heures du soir.

Pour Donaldsonville, Paincourtville, Plattenville, Napoléonville, Labadieville, Thibodaux, Lockport et tous les débarcadères intermédiaires sur Assumption et Lafourche.—Le bon bateau à vapeur, d'un faible tirant d'eau, TAHLEQUAH, capitaine Frank Dalferes, S. S. [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
15 novem

Pour la Grande Ile.

Départ tous les Samedis et les Mercredis, à 8 heures du matin, à partir de samedi, le 15 juin 1872.

Le steamer pour passagers, neuf et rapide,

J. F. FRAZER.

GUS. RICHARD, Propriétaire,
W. T. Gillham et John F. Horr, commis.

Partira du pied du canal Harvey, faisant deux voyages par semaine, pour la Grande Ile; devant le MARDI et le SAMEDI, à 8 heures du matin. Il partira de la Grande Ile pour revenir à la Nouvelle-Orléans le LUNDI et le JEUDI.

Prix du passage pour chaque voyage, $3 00.
15 juin—1an

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,
À St-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS:
JAMES [illegible], Président.
A. M. [illegible], Vice-Prés.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
C. G. M. [illegible], Agent gé

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE
Agence, No 28 de la rue Carondelet.

OFFICIERS:
S. H. [illegible], Président.
M. T. [illegible], Vice-Prés.
R. E. [illegible], Sec. et Agent gé
MÉDECINS CONSULTANTS
J. M. BOLWELL, M. D. J. B. [illegible], M. D.

DIRECTEURS:

R. T. Merritt,	C. H. Minton,
James Jackson,	Robert Hare,
J. A. White,	Theo. Fitzwilliam
F. A. [illegible],	Octave Voorhies,

R. E. [illegible]

[illegible] ces de la vie

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOICI [illegible]

[illegible]

Santé intacte et florissante

[illegible]

D'Alcool ou d'Acide Sulfurique;

[illegible]

Se tuer au breuvage! voilà le mot de la fin.

[illegible]

L'estomac en très bon état.

[illegible]

Le Bitter des Familles.

[illegible]

Newfoundland Bitter

[illegible]

Fièvres sont endémiques

[illegible]

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

[illegible]

C'est le Bitter du Sud.

[illegible]

M. JULES [illegible], de la Nouvelle-Orléans, et MM. HOLT, MURRAY & CO., [illegible]

Ces agents le vendent par charrettes et dans les deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses [illegible] de douze bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
No 42 St. Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1a

BRILLIANT" DE BUCK

Le SEUL BON FOURNEAU qui soit maintenant aux Etats-Unis pour la cuisine et le chauffage en bois.

PLUS DE 200,000

sont employés [illegible]

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49.......RUE DU CAMP.......49

Et achetez un "BRILLIANT."

M. HALLER,

Dépôt de [illegible] en gros de vente au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.
17 sept—1an

FOURNEAU DE CUISINE

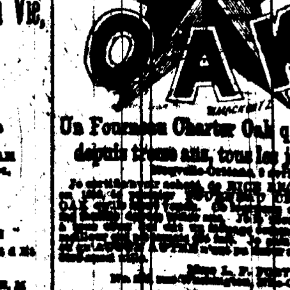

Un Fourneau Charter Oak qui sert depuis trente ans, tous les jours.

Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Mme L. F. [illegible]

[illegible] CHARTER OAK [illegible]

[illegible] BROS. & CO.,
Aux Nos. 48 et 51, rue du Camp et 201, rue Dauphine.

Entrepôt du Charter Oak—Nos [illegible] et [illegible] 1 Julio.

TENT AWNING & FLAG MANUFACTORY.

CASSIDY & MILLER,

No. [illegible] de la rue St-Charles, [illegible]

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,
No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.
R. W. HOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

— Directeurs —

P. Maspero,	David McCoard,
A. Z. Reil,	L. F. Généres,
E. Pilié,	T. [illegible],
P. A. Wilts,	J. [illegible],
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DE LA —

Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

DOUZIÈME ETAT ANNUEL, 1872

CONFORMÉMENT aux stipulations de la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PRIMES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1871:

[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

[illegible]

PASSIF

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 22 janvier A. D. 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

A une réunion des Directeurs [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

P. CHS. CUVELLIER, Notaire.

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

ASSURANCES.

Bureau de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
No 59 DE LA RUE DU CAMP.

[illegible]

[illegible] ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ANDREW HERO, Jr.,
Notaire Public.

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872:

[illegible]

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant
(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 25 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie depuis le 30 avril 1872.

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

[illegible]

DIRECTEURS:

Saml H. Kennedy,	John Phelps,
H. T. Buddecke,	F. H. Foley,
A. G. Ober,	A. Thomson,
E. H. Summers,	H. Horgues,
F. M. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	J. J. Gerrard,
C. E. Newman.	

DIXIÈME ETAT ANNUEL
— DU —
Factors' and Traders' Insurance Company,

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 mai 1872.

[illegible]

PRIMES POUR L'ANNÉE:

[illegible]

ISAAC N. MARKS, Président.
[illegible] PALFREY, [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

EDWARD IVY, Notaire Public.

[illegible]

[illegible] PALFREY, [illegible]
[illegible] GREENWOOD, Vice-Président.

— DIRECTEURS —

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio se reliant au Chemin de fer de la Nlle-Orléans, Mobile et du Texas.—Ce chemin offre aux voyageurs la route la plus courte entre la Nlle-Orléans et St-Louis, sans changement de chars, et correspond avec les lignes pour New-York, Philadelphie, Washington et les villes de l'Est.

Deux convois exprès partent, tous les jours, du pied de la rue du Canal, à 7:10 du matin et à 5:35 du soir.

[illegible]

H. E. WOODWARD,
Agent général au Sud, du chemin de fer de Mobile et de l'Ohio.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Billets pour les villes d'eaux.

BILLETS D'EXCURSION, valables pendant SIX jours, à partir de la date de la vente et BILLETS DE PASSAGE valables pour les saisons et les bains de mer des CENT CINQUANTE CENTS ET DEMI [illegible]

[illegible]

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant général.
CHS. L. FITCH,
Agent général pour les passagers.

LE

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

EN CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES QUI FORMENT

"La Route des Montagnes Bleues" appelée la Malle pour le Nord et l'Est, et offre aux voyageurs la voie la plus directe, la plus sûre, la plus rapide et la meilleure pour tous les points du Nord, du Nord-Est et de l'Est.

VOIE DIRECTE PAR RAIL, SANS TRANSBORDEMENT EN OMNIBUS OU EN BATEAU.

[illegible]

À partir du 19 juin, les trains partiront de la Nouvelle-Orléans comme suit:

7:00 A. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN [illegible]

5 P. M.—TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE, Train Omnibus pour la côte [illegible] Ocean Springs.

5:35 P. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN [illegible]

ARRIVÉES.

Les trains arrivent: De Mobile, à 2:25 P. M. et à 9:10 P. M., et d'Ocean Springs, à 9 30 A. M.

[illegible]

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant-Général.
CHAS. L. FITCH,
Agent général pour le fret et les passagers.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, de MOBILE et du TEXAS.
Division de la Louisiane.
De la Nlle-Orléans à Donaldsonville,
68 milles.

[illegible]

Excursions sur le fleuve, tous les Dimanches par le steamer Frances.

[illegible]

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant-Général.
CHARLES L. FITCH,
Agent général pour le fret et les passagers.

Chemin de Fer Pontchartrain.

À DATER du 15 avril, l'extrémité du chemin, au Lac, sera établie à "Pontchartrain dépôt", rue des Champs Elysées, près la Levée.

[illegible]

À partir de cette date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.	Départs du Lac.
[illegible]	[illegible]

[illegible]

G. PANDELY,
Surintendant-général.

[illegible]

Changement d'heures de départ.

À partir [illegible], les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud—Mississippi Central et Mississippi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7:00 A. M.	Exprès	11:00 P. M.
Malle	7:30 P. M.	Malle	9:30 A. M.
Accommodation	4:15 P. M.	Accommodation	10:00 A. M.

[illegible]

P. S. JONES, Agent pour les billets, [illegible]
[illegible] SHELDON, Agent pour les billets, [illegible]
C. F. ATMORE, Agent général pour les passagers.
E. D. FROST, Surintendant général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA LOUISIANE et du Texas, de Morgan

[illegible]

Union Insurance Company of New-Orleans

QUINZIÈME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

[illegible]

A. CHIAPPELLA,
Président.
J. M. [illegible], Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

JAS. FAHEY,
Notaire public.

[illegible]

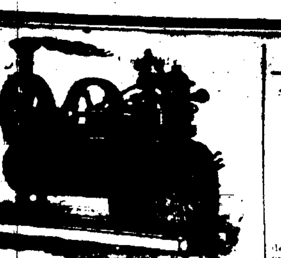

Dépôt de Moulins à Coton "Eagle"

ET DE MACHINES DE TOUTE SORTE

— DE —

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, [illegible], Nlle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour la livraison [illegible] dans le magasin de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'on sait que le meilleur MOULIN À COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS À SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES À VAPEUR, les meilleures MACHINES À VAPEUR, etc. font partie de son assortiment. ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, sont le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été décernés,—ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur, Stationnaire.

Médaille en or pour le meilleur Moulin à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hand Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Bouchar.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres-de-Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les meilleures Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'outils en cuivre, à l'usage des Plombiers, des gazistes et installateurs de gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Bondes et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

Le soussigné a seul le droit de vendre les machines suivantes, qu'on ne trouve que chez lui:

Moulin Eagle à coton, perfectionné,
Presse à coton, tournante, de Brooks,
Vis Newell à coton, perfectionnée, de Stedman,
Presse à vis, à pédales, de Hart,
Presse à coton d'Ingersoll, perfectionnée,
Manège à Cheval (Horse Power), perfectionné, de Hanes,
Machine à Vapeur, stationnaire, de Stedman & Co.
Machines à Vapeur et Bouilloires portatives, de Stedman & Co.
Moulins à scie, de Stedman & Co.,
Pompes à vapeur de Knowles,
Moulins à maïs, Queen of the South, de H. F. Strauh,
Moulins à sucre Southern de Louisville,
Evaporateurs de sucre, de Scantlin,
Chaudières à sucre, en fer Tennessee, de Stedman,
Machines à Vapeur, portatives, de la fonderie d'Ames,
Planeuses et Mortaiseuses de Walter A. Wood,
Machines à Tenoner et à barils de Stedman,
Machines à Vapeur et Bouilloires de Stedman,
Pompes à drainer, de Stedman,
Moulins à sucre, de Stedman,
Scies circulaires à coul'sses pour couper en travers (Railway Cut Off Saws), Arbres de Couche, Poulies et Coussinets, de Stedman & Co,
Machine Florentine à coudre,
Ouvrages en fer et en acier, de tout genre,
Ouvrages en cuivre, pour installations de gaz, etc.
Installations à vapeur de Miller Greenwood,
Machines à Raboter, Machines à Mortaiser, Machines à Chantourner, Machines à Tenoner, toute la nombreuse variété de Machines à travailler le bois, provenant de la grande fabrique de J. A. Fay & Co.
Marteaux de la Compagnie [illegible] Acier de toute espèce, de Woodrough & McParlin,
Moulins à scie, de Hoe, à main et automatiques,
Scies de toute sorte, de R. Hoe & Co.

Toutes ces machines se vendent aux prix de fabrique.

MOULIN À COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

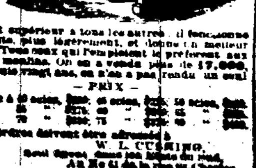

Il est supérieur à tous les autres: il fonctionne plus vite, plus légèrement, et donne un meilleur coton. Tous ceux qui l'emploient le préfèrent aux autres moulins. On en a vendu plus de 17,000, et, depuis vingt ans, on n'en a pas rendu un seul.

— PRIX —

[illegible]

Les ordres doivent être adressés à
W. L. CUSHING,
Seul Agent dans les Etats du Sud,
Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS À CANNE À SUCRE, DU SUD, À LOUISVILLE.

Ces Moulins, si avantageusement connus, sont vendus, depuis cinq ans, aux planteurs du Sud, qui en ont toujours été parfaitement satisfaits. Ils coûtent très peu: chacun d'eux fait, par jour, un boucaut de sucre et se vend $[illegible]. Un gros moulin faisant deux boucauts ne coûte que $[illegible] et un gros moulin faisant cinq boucauts ne se vend que $[illegible]. Tous les moulins de Louisville sont garantis et, au bout d'un mois, l'acheteur s'en est pas content, son argent lui sera remboursé et sans charges des frais de charroi, de fret et d'assurance. Voici quelques-uns des nombreux certificats que nous avons reçus:
W. L. CUSHING.

Cher monsieur—J'ai acheté de vous, depuis quatre ans, pour mon ancienne maison de C. H. Mouton & Cie et ma nouvelle maison de A. A. Mouton, quarante-un moulins à sucre de Louisville que m'avaient demandés les planteurs qui sont en relations d'affaires avec moi.

Ces moulins étaient de différentes grandeurs et employés sur de petites habitations. Quelques-uns faisant un boucaut par jour, d'autres quatre et cinq. Mes amis ont été fort satisfaits.

Les évaporateurs de quatre que vous avez commandés pour moi, la saison dernière, à M. Scantlin, d'après un plan que je vous avais donné, ont produit du sucre de choix. M. Sebastien Hernandez, de la paroisse Lafayette, qui s'était servi de l'un d'eux, a eu le meilleur sucre et la meilleure mélasse de la paroisse. Je n'ai pas besoin de parler de la petite quantité de bois qu'ils exigent, car tout le monde le sait. Une corde de bois fait un boucaut de sucre.
A. A. MOUTON.

Le certificat suivant est d'un des meilleurs sucriers du pays:

J'ai employé, depuis deux ans, un moulin à canne de Louisville,—lettre F ou No 6—à vapeur, acheté de W. L. Cushing. Il est solide, durable et peut faire tout ce que promet l'agent. J'en suis très content et peux le recommander, en toute confiance, aux planteurs qui ont besoin d'un bon moulin à canne à sucre.
P. E. BEAUVAIS.

Ayant conclu des arrangements pour un fort stock des moulins de Louisville à cannes à sucre, tous les ordres seront promptement remplis.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

CHAUDIÈRES À SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

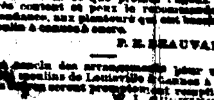

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS.

(Moulins Eagle à Canne à Sucre.)

Ces Moulins se vendent depuis deux ans; ils en sont pas dérangés une seule fois. Quelques-uns en stock se sont beaucoup réduits, et se vendront à des prix plus bas que l'année dernière.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN.

Le nouvel Evaporateur du Sud, fait sans la moindre complication, a toujours parfaitement réussi dans la fabrication du sucre. Voir le certificat de M. A. A. Mouton. Une seule corde de bois fait un boucaut de sucre.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS À MAIS, DE STRAUB.
(Straub's Queen of South Corn Mill.)

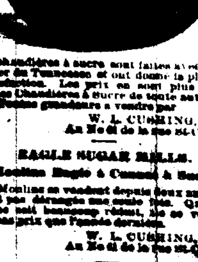

Ces Moulins sont connus partout comme les meilleurs moulins en usage. Ils ont reçu le premier prix à la dernière Foire d'Etat de la Louisiane et sont vendus à prix réduits.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW
(Vis Newell à Coton, de Stedman.)

Les Vis perfectionnées faites par Stedman & Co. sont les meilleures presses pour les grandes plantations. Elles durent toute la vie et on a toujours été satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La force de la vis [illegible] [illegible] prix. On demande des agents.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

PRESSE À COTON, D'INGERSOLL.
[illegible]

Plus de cinq mille deux cents Presses à Coton d'Ingersoll ont été vendues. Le prix d'une Presse complète, avec toutes ses [illegible], est de [illegible]. À vendre par
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.
22 juin—1y

DIVERS.

Workingmen's Accommodation Bank.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
—Ville de la Nouvelle-Orléans.—

Il est fait savoir que, le quatrième jour du mois de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-douze et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre-vingt-sixième,

Devant moi, William Mc. C. Jones, notaire, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et la ville susdites, et y résidant, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés:

Se sont présentées et ont comparu les personnes ci-après nommées et soussignées, lesquelles ont déclaré que, s'autorisant des dispositions générales d'une loi de la Législature de cet Etat, intitulée "Loi relative aux Banques, à l'établissement, d'un système général de banques libres dans l'Etat de la Louisiane et aux devoirs de l'Auditeur et du Trésorier y relatifs," approuvée le quatorzième jour du mois de mars mil huit cent cinquante-cinq, elles forment et constituent, par ces présentes, entre elles et telles autres personnes qui, plus tard, pourraient s'associer avec elles, une Corporation dont le but, les stipulations et les règles seront comme suit:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette Association seront: "The Workingmen's Accommodation Bank;" et son existence sera de vingt-cinq ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE DEUX.

Le but de cette Association est de faire les affaires de banque, en escomptant des chèques, des billets et autres titres de dette, en recevant des dépôts, en négociant des emprunts, en achetant et en vendant de l'or et de l'argent, en espèces et en lingots, des lettres de change, des propriétés foncières, en prêtant de l'argent sur immeubles et en exerçant tous les autres droits qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard autorisés par la loi.

ARTICLE TROIS.

Le domicile légal de cette Association sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE QUATRE.

Le capital actions de la dite Association sera de cent mille dollars ($100,000) divisé en quatre mille actions de vingt-cinq dollars chaque, lesquelles actions seront payées de la manière suivante: Deux dollars par action, en souscrivant; et cinquante cents par action et par semaine jusqu'à parfait payement.

Tout actionnaire qui ne fera pas honneur aux engagements dits, recevra, trente jours après cette échéance, un avis par la poste, à son adresse; et, si trente jours après l'envoi de cet avis, il n'a pas voulu payer le montant dû, il aura perdu ses droits d'actionnaire de cette banque.

Les paiements faits sur actions dans cette banque ne devront pas être déclarés forfaits si un actionnaire venait à ne pas opérer son paiement, et, par cela même, à perdre ses droits d'actionnaire, sur le retour des reçus des montants versés par lui, on lui délivrera un certificat d'un dépôt pour les dits montants et payables à une date, avec six pour cent d'intérêt par an, du jour de l'émission du certificat à celui de son paiement.

Aucun certificat d'action ne sera émis et aucune souscription ne pourra être vendue ni transférée, à moins que le paiement n'en soit complet.

ARTICLE CINQ.

La dite Association commencera ses opérations quand quatre mille actions auront été souscrites ou plus tôt, si le Conseil des Directeurs le juge utile.

ARTICLE SIX.

Tous les pouvoirs de la dite Association seront accordés à un Conseil de Direction, composé de sept personnes, dont chacune d'elles devra, en tout temps et personnellement, avoir au moins dix actions du stock de la dite Association.

Les personnes dont les noms suivent sont, par les présentes, nommées et constituées comme les premiers Directeurs de la dite Association:

E. DUDLEY COLEMAN, C. N. WAINIAMS,
T. H. GARDNER, DR. J. N. RILEY,
D. POCHELU, JOHN McPHELIN,
J. B. MONDINGT.

Elles devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés, d'après les règles de cette Association.

ARTICLE SEPT.

Le deuxième lundi de janvier 1874 et le même jour des années suivantes, l'élection des Directeurs par les Actionnaires aura lieu dans la Banque de l'Association. La majorité des votes obtenus, à cette élection, produira l'élection. L'avis de cette élection sera publié trente jours préalables dans au moins deux journaux de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE HUIT.

Le Conseil de Direction, devra, à la première réunion, élire, dans son propre sein, un Président et un Vice-Président et, parmi les Actionnaires, le Caissier de l'Association. Les dits officiers devront recevoir la majorité des votes de tout le Conseil. Toutes les nominations et autres affaires du Conseil devront se faire sous la direction du Président. En l'absence ou incapacité du Président, un Vice-Président.

Il sera du devoir du Président de présider à toutes les réunions du Conseil; en cas d'absence, on pourrait élire un autre président. Le Vice-Président le remplacera, à défaut de ce dernier, pour les mêmes raisons. Les Directeurs pourront élire, parmi eux, un Président pro tempore, qui aura les mêmes pouvoirs et exercera ceux qui sont attribués au Président et au Vice-Président.

ARTICLE NEUF.

Le nombre de Directeurs présents nécessaire pour accepter des billets et des traites, pour délivrer des lettres de change et pour la transaction des affaires générales, sera déterminé par les règlements de la dite Association.

ARTICLE DIX.

Le Conseil de Direction aura le droit de faire des règlements, de nommer tous les officiers de la dite Association et de fixer leurs salaires. Ces actes à changements à la discrétion du Conseil. Il déterminera la caution que devront respectivement donner les officiers. Il pourra aussi changer les règlements toutes les fois que les intérêts de l'Association l'exigeront, et nommer des agents en ou en dehors de l'Etat, s'il juge à propos, le pouvoir de remplir les vacances qui pourront se produire dans son sein.

ARTICLE ONZE.

Le Conseil de Direction devra, après avoir payé toutes les dépenses de l'Association, une ou plusieurs fois l'an, si les bénéfices réalisés le justifient, déclarer et payer tels dividendes qu'il croira convenable. Avis en sera donné dans un ou deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DOUZE.

Des vacances dans le Conseil pourront être déclarées pour cause de mort, de démission, de privation ou d'absence, sans permission, pendant quatre-vingt-dix jours consécutifs.

ARTICLE TREIZE.

Tout transfert d'une ou plusieurs actions du Capital-Actions devra être fait sur les livres de l'Association et signé par l'Actionnaire en personne; mais aucun Actionnaire n'aura le droit de transférer ses actions, s'il a quelque obligation envers la Banque ou des échéances qui ne soient pas remplies.

ARTICLE QUATORZE.

Le Conseil de Direction pourra déclarer le livre des transferts fermé durant un temps qu'il le jugera convenable, mais jamais pour une période excédant dix jours consécutifs pour chacune des fois où la mesure sera en vigueur.

ARTICLE QUINZE.

Le fait, pour une cause quelconque, de ne pas élire les Directeurs le jour désigné par la présente Charte, n'entraînera pas la dissolution de l'Association.—Les Directeurs en fonctions alors à la Banque continueront l'exercice de leurs fonctions, mais il sera de leur devoir d'indiquer un autre jour pour cette élection, lequel sera annoncé, comme il est indiqué dans le présent Acte, jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE SEIZE.

Tout actionnaire aura droit, personnellement ou par procuration, à donner des élections de la Banque, ou sur toute autre question, à chaque réunion des actionnaires, à un vote par chaque action; mais aucun actionnaire n'aura droit, en son propre nom, à plus de cent votes et tout actionnaire devra être payé d'un vote, et ce vote, après la première élection, avant d'être déterminé à la manière du droit de vote, aura le jour de l'élection.

ARTICLE DIX-SEPT.

Chaque élection des Directeurs de cette Association se fera par la voie du scrutin; et sera conduite par trois commissaires, lesquels ne pourront être nommés par le Board une semaine au moins avant l'élection. Deux des trois auront le pouvoir de faire et aucun Directeur de cette Banque. Aucun Directeur de cette Banque ne pourra ou aucun membre de ces élections de Directeurs de cette Banque.

ARTICLE DIX-HUIT.

Une majorité de tous les Directeurs aura pouvoir de accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège additionnel qui pourraient être conférés à dite Association, à l'acte par lequel elle a été formée, soit par tout nouvel acte de législature; elle pourra, avec l'approbation de l'Assemblée des actionnaires, consentir l'adoption de ces pouvoirs ou privilèges additionnels, qui ne sera définitive que par un vote des actionnaires, suivant le mode prévu par la loi.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le Président et le Caissier signeront tous contrats, notes, certificats d'actions et titres de cette Association.

ARTICLE VINGT.

Avant d'entrer en fonctions, le ou les Directeurs et tous les membres du Conseil devront fournir caution par bonnes et solvables garanties, pour la somme de dix mille dollars, montant qui devra être approuvé quand l'Association commencera ses opérations, ou plus tôt et lorsque le Board des Directeurs le jugera nécessaire et pour le montant qu'il déterminera.

ARTICLE VINGT-ET-UN.

La liquidation des affaires de l'Association sera faite par trois commissaires, élus par les actionnaires à une réunion tenue à cet effet, laquelle devra avoir été annoncée trente jours avant dans au moins deux journaux de la Nouvelle-Orléans, chaque commissaire devant posséder les qualités requises pour un Directeur. A cette réunion, les commissaires pourront investir les commissaires de tous les pouvoirs nécessaires à la liquidation des affaires de cette Association, fixer le terme de leurs fonctions, limiter la période de la liquidation, fixer leur rémunération, définir leurs devoirs et la manière dont ces commissaires pourront être remplacés et l'époque de leurs fonctions requises.

ARTICLE VINGT-DEUX.

Les actionnaires ne seront responsables des pertes ou dommages encourus par la dite Association que pour le montant du Capital-Actions possédé par chacun d'eux respectivement.

Ceci fait et passé à la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le jour, mois et année ci-dessus désignés, en présence de Armistead A. Jones et George Conna, témoins compétents, qui ont signé avec les dits comparants et avec moi, notaire, après lecture.

E. Dudley Coleman, 6 rue Union,
Wm. D. Elliot, 9 rue Carondelet,
C. N. Wainiams, cnr. Camp et Gravier,
W. B. Seekuts, 192 rue du Canal,
J. H. Gardner, 192 rue du Canal,
A. L. Brussard, 197 rue du Canal,
J. N. Riley, Algiers,
B. T. Walshe, 118 rue du Canal,
Chas. W. Harrison, 135 rue du Canal,
D. Pochelu, 52 rue du Camp,
O. S. Babcock, 123 rue du Canal,
J. McPhelin, cnr. Carondelet et Union,
L. B. Mondingt, 8 rue du Camp,
Wm. Walsh, 23 rue Conti,
William Ervin,
R. Haskett,
Albert Thompson,
Geo. C. Pettit, 133 rue du Canal,
Henry Lafarre, 132 rue du Canal,
T. E. Clayton, 33 rue des Magasins,
T. T. White, 79 rue Gravier,
H. G. Penna, 84 rue du Camp,
E. A. Louis, 131 rue du Canal,
W. F. Hennor, 9 rue Perdido,
J. O. O'Brien, 3 rue Perdido,
W. V. Crouch, 100 rue Gravier,
Frank H. Drake, 273 rue des Magasins,
Albert, Flower, Life Association of America,
W. R. Verlander, 14 rue des Magasins,
J. K. Martin, 197 rue du Canal,
R. W. Simmons,
Chas. Angelfeld, Comp. d'Assurance Teutonia,
Geo. Heyer, Comp. d'Assurance Teutonia,
J. W. Pearce, 25 rue Carondelet,
H. Morse, avec McCloskey, Higley & Co,
Louis L. Miller, 37 rue Peters,
Pascal Ducel, 27 rue de Chartres,
Geo. C. Clark, cnr. Camp et Natchez,
H. A. Kingston, 137 rue Commune,
P. J. Sullivan, 33 rue Poydras,
J. Gherman, 41 Vieille Levée,
Louis Cramer, cnr. Baronne et Perdido,
Henry G. Dedrick, cnr. Baronne et Perdido,
P. A. Cahen, 46 et 47 rue Front,
B. & W. Cronor, 181 rue des Magasins,
J. A. Ottmann, cnr. Canal et Chartres,
T. M. G. Ferren, 8 rue St. Charles,
James Moulton, Bayou Washington,
Wm. Holland, veilleur,
I. C. [illegible],
T. J. Farrell, cnr. Camp et Girod,
Jos. Valentine, 13 rue Dauphine,
K. Aschenbach, cnr. [illegible] et [illegible] Augustin,
Jas. P. Colden, 129 rue Jackson,
Jack Fuson, 220 rue Bienville,
William Fuson, 220 rue Bienville,
Frank A. Bartlett, 58 rue Jackson,
John Thomas, 185 rue du Camp,
Chas. Holloway, avec M. J. Mullan & Co,
H. & C. Tyler, 15 rue Carondelet,
C. L. Cruz, 102 rue du Canal,
N. F. J. [illegible], 103 rue Baronne,
Alex. Delgado, 81 rue Poydras,
John C. Huey, 81 rue Union,
J. Curtis Waldo, 79 rue du Camp,

Armistead A. Jones, George Conna, et autres.

WM. McC. JONES,
Notaire Public.

16 mai

E. DESCHAMPS,

No [illegible] de la rue [illegible], Nlle-Orléans,

— Importateur de —

EAUX-DE-VIE et VINS de [illegible], CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS À L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, de.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente & [illegible] AMER [illegible]
[illegible]